

Législature 2025-2030

Délibération N° 1023

Séance du Conseil municipal du **16 juin 2026**

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 298'000.- TTC DESTINÉ AU REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE PORTE-OUTILS POUR LE PARC AUTOMOBILE COMMUNAL DU SERVICE VOIRIE ET ESPACES VERTS

Conformément à l'article 30, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu l'état hors d'usage du véhicule « porte-outils » du Service Voirie et Espaces verts ainsi que l'état de vétusté du parc de véhicules de manière générale,

Vu la décision de l'Office cantonal des véhicules du 21 juillet 2025,

Vu que le véhicule « porte-outils » est indispensable au bon fonctionnement du Service de Voirie et Espaces verts, notamment pour les tâches de déneigement, d'arrosage, de transports de matériel, etc.,

Vu le préavis de la Commission espaces publics, nature, énergie et durabilité (CENED) du 25 novembre 2025,

Vu le préavis de la Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 9 décembre 2025,

Vu l'amendement et le vote du Conseil municipal le 16 décembre 2025 sur la délibération n°1009 de CHF 80'000.- destinée au remplacement du véhicule utilitaire léger,

Vu la procédure d'appel d'offres AIMP pour l'acquisition d'un véhicule thermique ou électrique, du 28 janvier 2026, et le retour des offres au 18 mars 2026,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

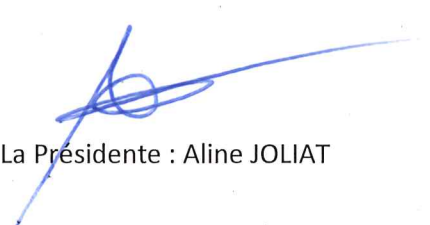
DECIDE

à la majorité simple

Par 12 oui, 6 non et 1 abstention sur 19 CM présents

1. De procéder à l'acquisition d'un véhicule porte-outils pour le Service Voirie et Espaces Verts.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 298'000.- TTC destiné à financer cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense nette de CHF 298'000.- TTC dans le compte des investissements sous rubrique N°61.5, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 298'000.- TTC au moyen de 15 annuités dès la première année d'utilisation estimée à 2027.

5. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 28'152.00 TTC, représentant la valeur comptable de la reprise par le garage Agromont de l'ancien véhicule Reform Muli T9.



La Présidente : Aline JOLIAT



La Secrétaire : Joëlle ZILLIOX